

Le journal du relais



L'IRCEM pour les assistants maternels

L'IRCEM est un groupe paritaire de protection sociale à but non lucratif. Il gère la Retraite et la Prévoyance complémentaire, la Santé, la Prévention et l'Action sociale dédiées aux Emplois de la Famille et aux Services à la Personne. L'IRCEM Retraite, créée en 1973, gère la retraite complémentaire des salariés employés au service des particuliers et des familles. Elle est membre de la Fédération Agirc-Arrco. L'IRCEM est un contrat de prévoyance collectif qui complète les prises en charge de l'Assurance Maladie. Dans ce cadre, l'employé peut bénéficier d'indemnités journalières pour maintenir son niveau de vie.

Vous pouvez faire une demande d'aide sociale sur le site internet qui peut vous donner droit à des chèques vacances ou une participation au frais d'activité sportive de vos enfants.



Déclaration d'impôts 2023

Vous pouvez demander auprès du relais les tableaux à remplir pour le calcul de l'abattement fiscal lié à votre métier. Merci de me communiquer votre adresse mail en cas de besoin.

Une permanence d'information aura lieu le mardi 30 avril de 9h30 à 12h00 à la salle des fêtes à Sampigny.

COIN LECTURE

